



BETTERAVE :

Progression de la cercosporiose, à surveiller.
Faible pression des ravageurs.

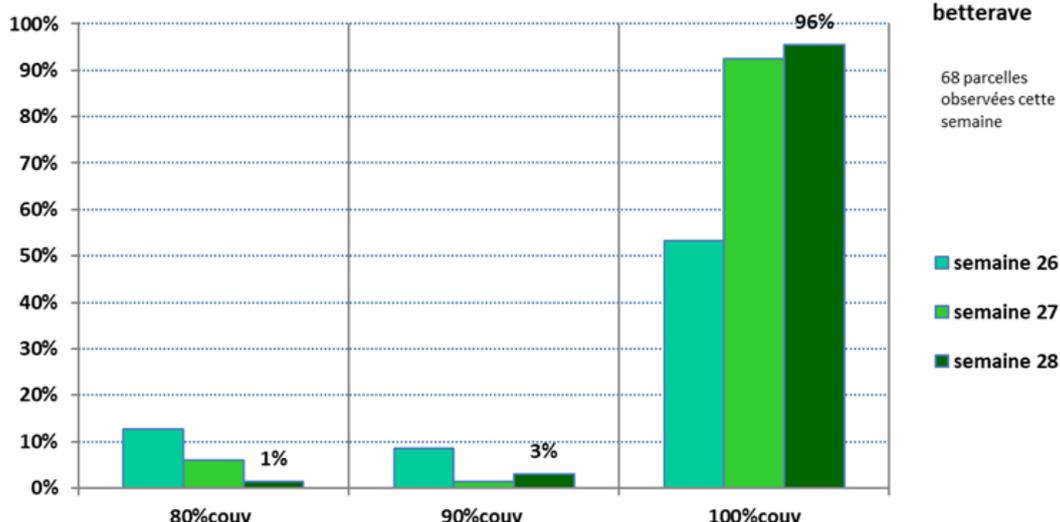
MAÏS :

Augmentation des captures de pyrale.

BETTERAVE

68 parcelles observées cette semaine.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



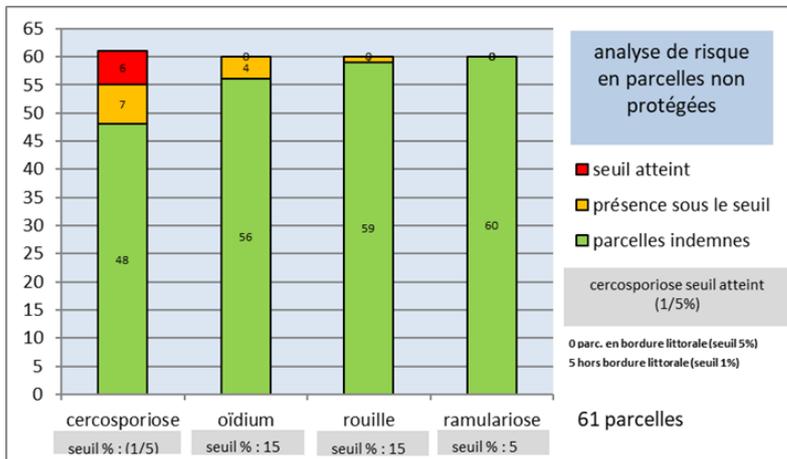
La majorité des betteraves sont à 100% de couverture du sol.

MALADIES FOLIAIRES



Cette semaine sur les 61 parcelles observées pour les maladies du feuillage, 6 ont atteint le seuil indicatif de risque sur la cercosporiose soit 10% des observations. Sur 7 autres la présence de la maladie est signalée. L'oïdium et la rouille sont signalées au nord de la région.

Les faibles durées d'humectation du feuillage limitent le développement de la cercosporiose.



Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection avant la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{ers} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Bordure littorale : « bande côtière de 100km »

Pour rester informé de l'évolution des maladies vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladie », mis à disposition par l'ITB via le lien <http://maladies.itbfr.org/>

ITB Alerte Maladies
La filière betteravière vous conseille dans la gestion des principales maladies foliaires (cercosporiose, oïdium, rouille et ramulariose)

Comment lire cette carte ?

- T0 : seuil de risque maladies non atteint
- T1 : seuil de risque atteint, T1 réalisé ou à réaliser
- T2 : seuil de risque atteint, T2 réalisé ou à réaliser
- T3 : ...
- T4 et plus

Avis de traitements : se référer aux conseils régionaux de l'ITB
Dates préconisées d'arrêt des traitements fongicides

Le détail de la situation sanitaire des sites d'observation est disponible en survolant les points.

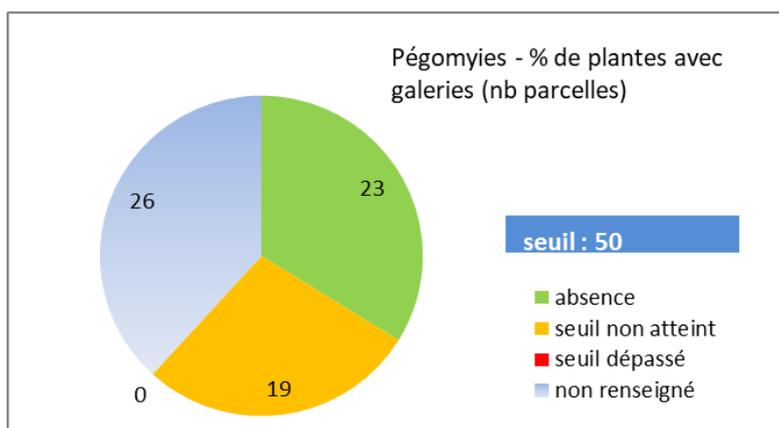
Les données d'observation sont issues de Vigicultures® et collectées par l'ITB, les services techniques des sucreries et les autres observateurs du BSV.

Alerte Maladies est un outil d'aide à la décision. **Tout traitement doit être précédé d'une vérification du dépassement du seuil dans la parcelle concernée.**

BIO AGRESSEURS

PEGOMYIES

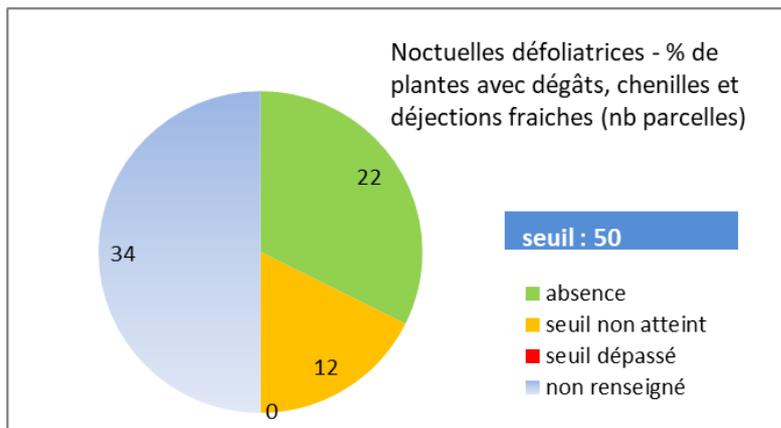
Présence des pégomomyies en augmentation, 19 parcelles signalent leur présence. **Le seuil indicatif de risque est de 50% de plantes avec galeries et présence de larve.** Les journées avec des températures supérieures à 30°C ne sont pas favorables à leur développement.



NOCTUELLES DEFOLIATRICES



Observations de noctuelles en baisse, cette semaine 12 parcelles sont notées avec des signes de présence de noctuelles défoliatrices sans atteindre le **seuil indicatif de risque de 50% de plantes avec traces de morsures ou déjections**.



CASSIDE

Parasite signalé au sein de quelques parcelles de la région. Ne pas confondre les perforations dues aux Cassides avec des dégâts de Noctuelles.

Aucun seuil indicatif de risque.



MILDIU

Observation de jaunissements qui peuvent s'apparenter à de la jaunisse. Mais en approfondissant il s'agit de mildiou de la betterave. **Aucun seuil indicatif de risque.**



MAÏS

24 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 8 feuilles à floraison mâle.

Suivi du vol de la pyrale :

Le vol se poursuit dans l'ensemble des 5 départements de la région.

Dans le réseau, 35 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- ☞ 11 pièges sont indemnes de capture.
- ☞ 17 pièges ont capturé entre 1 et 10 pyrales.
- ☞ 6 pièges entre 11 et 20 pyrales.
- ☞ 1 piège dépasse les 30 captures à Fignières (Somme).

Commune	Code Postal	Nombre papillon pyrale piégé			
		Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28
GUISE*	02120	0	0	0	5
BEUARDES	02130		8	6	2
SONS-ET-RONCHERES	02270		0	0	5
BOURGUIGNON-SOUS-COUCY	02300		0		0
MONTIGNY-LES-CONDE	2330	0	0	1	13
CLASTRES	02440	0	0	0	0
ATHIES-SOUS-LAON	02840		4	0	1
LIGNY-EN-CAMBRESIS	59191		2	2	6
SARS-ET-ROSIERES*	59230	0	0	0	0
ZEGERSCAPPEL	59470				0
NOURARD-LE-FRANC	60130		0	0	2
MAREUIL-SUR-OURCQ	60141	0		0	0
BEAUVAIS	60000		5	0	2
FORMERIE*	60220	0	0	0	0
SERANS	60240	4	7	5	2
ERNEMONT-BOUTAVENT	60380				14
NEUILLY-EN-THELLE	60530	0	2	1	1
BORAN-SUR-OISE*	60820	0	7	1	19
PERNES-LES-BOULOGNE	62126			2	1
FREVENT*	62270	0	0	0	2
BAINCTHUN	62360			0	2
FAUQUEMBERGUES*	62560	0	0	0	0
TUBERSENT	62630			0	0
BIACHES	80200	0	0	0	2
NAOURS	80260	0	0	5	7
NAOURS*	80260	0	1	1	2
COTTENCHY**	80440	3	12	10	11
BOVES*	80440	0	0	0	4
AULT*	80460	0	0	0	0
FIGNIERES	80500		0	2	37
MOLLIENS-DREUIL	80540		0	2	19
GAUVILLE*	80590	0	0	0	0
WARGNIES*	80670	0	0	0	1
PERNOIS*	80670	0	0	0	0
FRESNOY-LES-ROYE	80700			0	16

(* : Participation du réseau de piégeage ARC Farm Intelligence, ** piège lumineux)

Suivi des pontes :

Sur les 7 parcelles observées cette semaine, une seule, à Beauvais (Oise), présente des pontes de pyrale. Cette parcelle dépasse le seuil indicatif de risque.

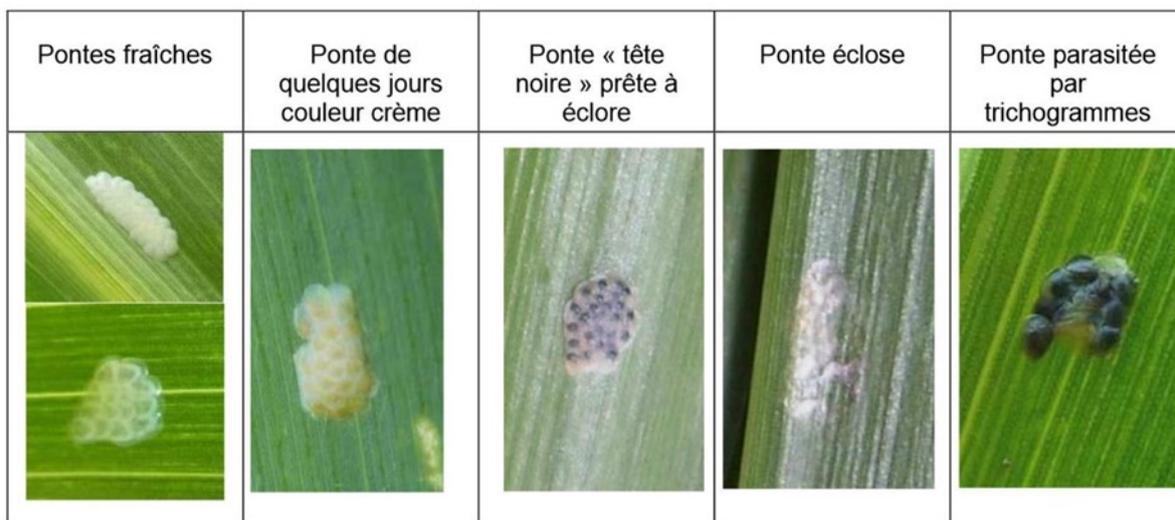
Commune	code Postal	Fréquence des Pontes
		Totale
BEUARDES	02130	0%
BEAUVAIS	60000	15% 13% de pontes fraîches 1% de ponte « tête noire » 1% de ponte éclos
PERNES-LES-BOULOGNE	62126	0%
BAINCTHUN	62360	0%
COTTENCHY	80440	0%
FIGNIERES	80500	0%
FRESNOY-LES-ROYE	80700	0%



Ponte (ou oöplaque) "fraîches" de pyrale (Archive, V. DUVAL, FREDON Hauts-de-France).

Le seuil indicatif de risque est atteint quand 10% des pieds portent une ponte.

Les pyrales déposent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale. La taille d'une oöplaque est comprise entre 5 et 10 mm.



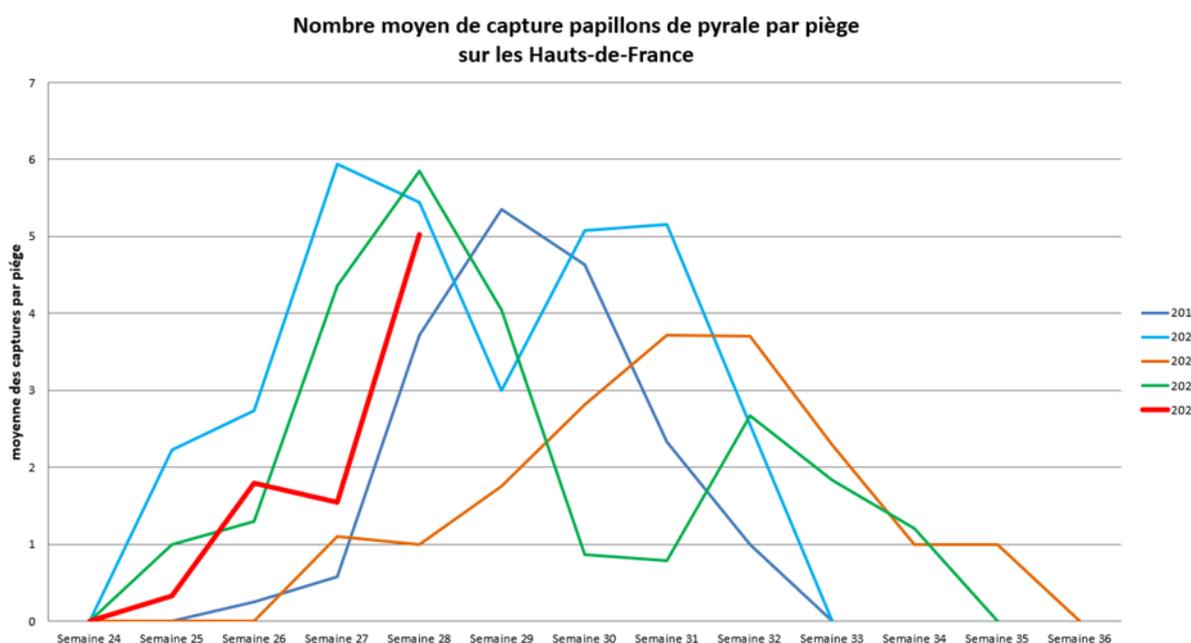
Source : BSV Franche Comté

L'incubation des pontes dure de 5 à 15 jours suivant les températures et l'hygrométrie. Après éclosion, les jeunes larves se dispersent et après quelques heures à quelques jours, pénètrent à l'intérieur du cornet foliaire où elles commencent à s'alimenter. Cette phase durant laquelle la chenille est dite "baladeuse", s'étend jusqu'à la fin du second stade larvaire (chenille de 4 à 6 mm).

Evaluation du risque :



Les relevés de pièges montrent que le vol de la pyrale se poursuit. La moyenne des captures est élevée avec 5,03 pyrales / pièges. Le pic de vol devrait être atteint cette semaine. La courbe de vol 2023 est comparable à la situation de 2022.



Des pontes sont observées dans les parcelles de maïs depuis début juillet 2023. Il faut noter le dépassement du seuil indicatif de risque dans une parcelle du réseau. La période d'éclosion des larves est en cours. Les diffuseurs de trichogrammes ont dû être maintenant posés. Pour rappel, ils doivent être placés avant le pic de vol.

Il est important d'observer les pontes de pyrale, afin de déterminer l'apparition du stade "chenille baladeuse" dans votre parcelle.

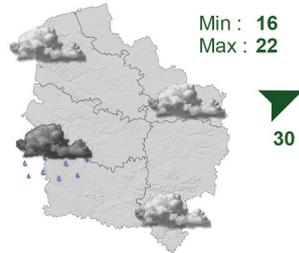
Pour les parcelles qui ne sont pas protégées par les trichogrammes, la période optimale en lutte conventionnelle est le stade "chenille baladeuse", à condition que le seuil indicatif de risque de 10% des pieds porteurs de ponte soit dépassé. Pour le choix de la lutte, il faut également prendre en compte la préservation de la faune auxiliaire prédatrice des pucerons et des insectes pollinisateurs qui butinent les inflorescences mâles du maïs.

Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2023** dans les BSV Grandes Cultures n°19 du 06 juin 2023. Rappelons que ces dénombrements constituent un des indicateurs les plus pertinents du risque d'attaque pour l'année en cours. L'évaluation du risque pyrale pour 2023 (effectué à l'automne 2022) **présente une situation à risque faible**, aucune parcelle visitée ne dépasse le seuil indicatif de risque de 0.8 larve par plante.

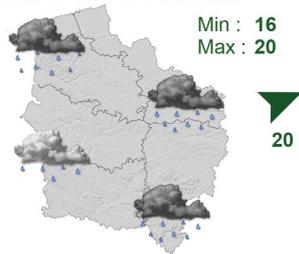
Mercredi 12 Juillet



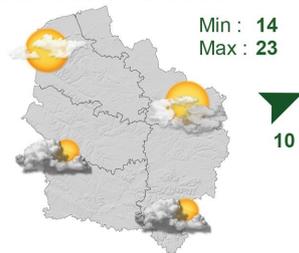
Jeudi 13 Juillet



Vendredi 14 Juillet



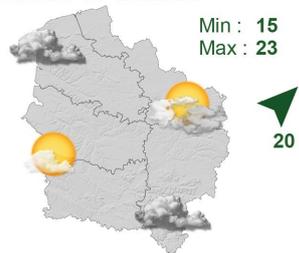
Samedi 15 Juillet



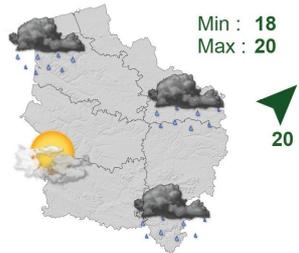
Dimanche 16 Juillet



Lundi 17 Juillet



Mardi 18 Juillet



Pour en Savoir +
Rendez-vous sur
www.agate-france.com/bulletins-meteo

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Picardie. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Gemmech, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Horfaines, Nord Wagoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovco, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Busche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

